

EXERCICES PRATIQUES

DISSERTATION JURIDIQUE

## L'exercice de dissertation juridique

- ◆ La dissertation juridique consiste en l'analyse et la présentation d'un sujet, d'une manière logique.
- ◆ Elle fait appel à de nombreuses qualités:
  - Capacité d'analyser le sujet;
  - Esprit de synthèse;
  - Habileté dans l'organisation des connaissances;
  - Talent d'exposition et d'écriture.
- ◆ la dissertation fait appel à l'intelligence autant qu'à la mémoire.
- ◆ Elle n'est pas un simple exercice de récitation des connaissances, mais avant tout un exercice de réflexion.
- ◆ Le 1er effort doit donc être celui de bien cerner le sujet.
- ◆ Ainsi, tout sujet de dissertation exige du candidat qu'il apporte une double démonstration:
  - Qu'il a compris le sujet;
  - Qu'il est capable de présenter, d'une manière organisée, les connaissances essentielles qui s'y rapportent.

L'épreuve doit se dérouler en **5 phases**:

- Réflexion
- Appel aux connaissances
- Organisation et restructuration des idées
- Rédaction
- Relecture et correction des maladresses et des coquilles

# Gestion du temps de travail

Elle peut se faire selon le découpage suivant:

- 10` : Lecture attentive du sujet
- 40` : Bilan des connaissances et recherche du plan
- 20` : Rédaction de l'introduction (**au brouillon et au propre**)
- 100` : Rédaction des parties (directement au propre)
- 10` : Relecture de la copie

# La présentation organisée des connaissances

- ◆ Un bon devoir de juriste est un devoir dans lequel **UN PLAN CLAIR** est perceptible.
- ◆ Le plan doit présenter trois qualités:
  - Il doit permettre un exposé complet et ordonné qui fasse ressortir l'essentiel;
  - Il doit être équilibré;
  - Il doit être adapté au sujet.
- ◆ Le plan en **DEUX PARTIES** est conseillé; Un plan en trois parties peut être accepté.
- ◆ Un bon plan rend le sujet immédiatement intelligible et donne de la force à la démonstration.
- ◆ Il convient de répartir les connaissances auxquelles il sera fait appel, et que l'étudiant vient de recenser, en **DEUX ENSEMBLES DISTINCTS ET HOMOGENES**, afin que les parties se différencient l'une de l'autre d'une manière logique.
- ◆ Il faut aussi que les deux parties soient reliées entre elles par un rapport qui peut être de complémentarité ou d'opposition.
- ◆ Chaque partie doit être elle-même agencée de manière rationnelle en 2 ou 3 sous-parties, de sorte que les éléments s'enchaînent logiquement.

# Modèles de plans type

**#1: Le cas général**  
**#2: Les cas particuliers**

**#1: Les ressemblances**  
**#2: Les différences**

**#1: Le principe**  
**#2: Les limites**

**#1: Les textes**  
**#2: Leur application**

**#1: Organisation**  
**#2: Fonctionnement**

**#1: Statut**  
**#2: Pouvoirs**

**#1: La règle**  
**#2: Les exceptions**

**#1: Avantages**  
**#2: Inconvénients**

# Autres propositions plus élaborées

## #1 Le plan qui conduit à distinguer deux scénarios ou hypothèses possibles:

- ◆ Exemple de sujet: "Le Premier Ministre sous la Vème République"
- ◆ Plan Possible:
  - Le Premier Ministre en période de présidentialisme majoritaire.
  - Le Premier Ministre en période de cohabitation.

## #2 Le plan qui conduit à distinguer selon la situation ou le rôle:

- ◆ Exemple de sujet: "Le Premier Ministre sous la Vème République"
- ◆ Plan Possible:
  - Le Premier Ministre et le Président de la République.
  - Le Premier Ministre et le Parlement.

## #3 Le plan qui fait appel à une description fonctionnelle:

- ◆ Exemple de sujet: "Le rôle de Conseil Constitutionnel"
- ◆ Plan Possible:
  - Le Conseil Constitutionnel: régulateur du système politique.
  - Le Conseil Constitutionnel: protecteur des libertés publiques.

## #4 Le plan fondé sur des valeurs que révèle le sujet:

- ◆ Exemple de sujet: "L'Etat Fédéral"
- ◆ Plan Possible:
  - L'Etat Fédéral et le principe d'autonomie.
  - L'Etat Fédéral et le principe de participation.

## #5 Le plan chronologique: il peut conduire à insister sur les phases successives que connaît une institution:

- ◆ Création; Effets; Extinction. (3 parties).
- ◆ Création; Extinction. (2 parties).

## #6 Le plan historique:

- ◆ Exemples de plans:
  - Sous la IVème République
  - Sous la Vème République
  
  - Avant l'indépendance
  - Après l'indépendance

# L'introduction

- Elle constitue un élément fondamental du devoir
- Il ne faut la rédiger qu'à la fin
- Elle doit répondre aux exigences suivantes;
  - ◆ Elle doit permettre de **situer le sujet**: rappeler son contexte, son caractère actuel ou non, le cadre général dans lequel le problème se pose ou dans lequel l'institution évolue, etc...
  - ◆ Elle doit mettre en évidence **l'intérêt et la portée du sujet**: tant d'un point de vue pratique et concret que d'un point de vue strictement juridique.
  - ◆ Elle doit permettre de **définir les termes du sujet**;
  - ◆ Elle doit permettre de **délimiter le sujet**;
  - ◆ Elle doit enfin, impérativement, **annoncer et justifier le plan retenu**.